



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Bureau régional  
de Dakar

**CEREMONIE DE LANCEMENT DU PROJET CONJOINT DE  
L'EQUIPE SPECIALE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME DES  
NATIONS UNIES ET L'UNESCO**

**DISCOURS**

**Ann Therese Ndong-Jatta**

**Ouagadougou, 26 Septembre 2014 (Hôtel Azalai)**



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Bureau régional  
de Dakar

Madame la Ministre de l'Education nationale et de l'Alphabétisation,

Monsieur le Gouverneur de la Région du Sahel,

Monsieur le Coordonnateur du Système des Nations unies,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités locales,

Mesdames et Messieurs les Représentants des communautés,

Mesdames et Messieurs les Représentants des ONG et des Associations,

Mesdames et Messieurs les Journalistes,

Mesdames et Messieurs,

Il me plaît de me retrouver une fois de plus à Ouagadougou, en cette terre africaine du Burkina Faso, toujours accueillante et bienveillante.

Ce qui nous réunit ce matin est l'heureuse initiative prise par le Gouvernement du Burkina Faso, qui, en Juin 2013, a demandé la formulation de ce projet visant la promotion de l'éducation à la paix, la gestion des conflits, la citoyenneté, la démocratie et la gouvernance au Nord du Burkina ainsi que dans la ville de Ouagadougou.

Ce projet est également le fruit de la coopération entre le centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme et l'UNESCO.

En effet, c'est dans le cadre de l'initiative d'assistance intégrée en matière de lutte contre le terrorisme des Nations unies (I-ACT), le projet conjoint CTITF-UNESCO sur la « Promotion de la culture de la paix, la gestion des conflits, la citoyenneté, la démocratie et la bonne gouvernance à travers l'éducation formelle au Burkina Faso » a été approuvé et bénéficie d'un financement fourni par le Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme (UNCCT), à hauteur de 285 000 Dollars des Etats unies.

Ce projet répond à la volonté de l'équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) d'appuyer la mise en œuvre effective par les Etats de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations unies et de ses quatre piliers fondamentaux, tel que réaffirmé récemment par l'Assemblée générale des Nations unies ([Résolution 68/276](#)).

En tant que membre du CCTITF, l'UNESCO s'implique au titre du Pilier I, pourtant sur les « Mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ».

A travers ce projet, les domaines de compétence de l'UNESCO seront mis à profit pour promouvoir l'éducation à la paix et l'inclusion sociale des communautés vulnérables, conditions préalables à un développement durable et conditions essentielles pour endiguer la montée du terrorisme et de l'extrémisme au Burkina Faso en particulier, et dans la région ouest africaine en général.

Madame la Ministre,

En mettant l'accent sur l'éducation comme outil de promotion d'une « culture de la paix », concept lancé par l'UNESCO il y a 25 ans, il s'agit de poursuivre, à travers ce projet, l'action en faveur de l'éducation à la paix, la gestion pacifique des conflits, la participation démocratique et une gouvernance citoyenne pour un Etat de droit.

Le projet sera mis en œuvre au Nord du Burkina Faso, ainsi que dans la ville de Ouagadougou.

L'objectif est de favoriser le dialogue interreligieux et inter ethnique, ainsi qu'une meilleure compréhension interculturelle, avec une attention particulière sur le rôle que doit jouer la jeunesse et les conditions d'une participation plus active des jeunes comme acteurs contre la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme.

Pour y parvenir, la formation et la communication, notamment par les radios communautaires et en langues locales seront privilégiées.

Nos partenaires dans la mise en œuvre du projet sont le ministère de l'Éducation, la Commission nationale pour l'UNESCO, les autorités locales, les communautés, les journalistes, les ONG et autres acteurs de la société civile, ainsi que les associations de jeunesse.

Les agences du système des Nations unies et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) seront également associées.

Nous lançons ce projet en marge de la Journée internationale de la Paix (21 septembre), célébrée cette année sous le thème : « Le droit des peuples à la paix ».

A cette occasion, Madame Irina BOKOVA, Directrice générale de l'UNESCO insistait sur le fait que le « droit à la paix revêt une acuité toute particulière en regard des violences qui déchirent la planète.

Pour construire la paix, nous devons comprendre les nouvelles réalités de la guerre, et la façon dont aujourd'hui au Mali, en Syrie, en Iraq et ailleurs, on s'attaque à la fois aux vies humaines et aux identités, dans un affrontement dont le but est d'effacer les valeurs culturelles et religieuses des peuples.

Pour construire la paix, il faut ouvrir les yeux sur la réalité de la crise cachée de l'éducation pendant les conflits, lorsque les écoles sont prises pour cibles des combats, ou que l'enseignement devient un moyen d'endoctriner ou de semer la haine.

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes et des femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que doivent s'élever les défenses de la paix. »

Cette déclaration fondatrice des Etats membres de l'UNESCO, formulée il y a 70 ans dans les ruines de la seconde Guerre mondiale, reste profondément actuelle. Devant les ravages des guerres modernes, nous devons retrouver la même audace et investir plus fortement dans les leviers de la paix durable : le respect des droits humains, de la dignité humaine, des valeurs démocratiques.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Contre les discours de haine qui cherchent à dresser les cultures les unes contre les autres, nous devons garantir l'accès universel à une éducation de qualité qui permet de résister aux appels à la violence.

Contre la destruction de la diversité culturelle et les persécutions des minorités, nous devons protéger le patrimoine comme un levier de compréhension mutuelle.

Contre l'ignorance et la censure, nous devons garantir la liberté d'expression et protéger les journalistes. Nous devons lutter sans relâche contre le racisme, la discrimination, l'extrémisme, la manipulation des identités culturelles et religieuses.

La Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), dont l'UNESCO est chef de file, est une opportunité d'unir nos efforts pour construire une véritable « Culture de la paix », dans l'esprit de la déclaration de Yamoussoukro adoptée il y a 25 ans et renouvelé le 25 septembre 2014. J'appelle en ce jour l'ensemble des Etats Membres de l'UNESCO à se mobiliser dans ce but, pour faire taire les armes et cesser la violence. » fin de citation

Excellence Mesdames, Messieurs les Ministres,

Je voudrais rappeler ici que la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies a été adoptée par les Etats Membres le 8 Septembre 2006.

Cette stratégie sous forme d'une résolution avec un plan d'action (RES/60/288) est un instrument mondial qui améliorera le contre terrorisme aux niveaux national, régional et international.

C'est la première fois que les Etats membres conviennent d'une approche stratégique commune pour combattre le terrorisme. Ainsi, ils font clairement savoir que le terrorisme est inacceptable sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, mais ils s'engagent aussi à prendre des mesures pratiques, individuellement et collectivement pour prévenir et combattre celui-ci. Celles-ci comprennent un large éventail d'initiatives du renforcement des capacités nationales de lutte contre les menaces terroristes à une meilleure coordination des activités anti terroristes du Système des Nations unies.

En adoptant cette stratégie, les dirigeants du monde remplissent l'engagement pris au Sommet mondial de Septembre 2005 et s'appuient sur de nombreux éléments proposés par le Secrétaire général dans son rapport du 2 mai 2006 intitulé « S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale ».



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Bureau régional  
de Dakar

Madame la ministre de l'Education nationale, cher (e) s partenaires, chers invité (e)s **l'action de l'UNESCO en faveur de la culture de la paix en Afrique** se place dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme d'action intersectoriel et interdisciplinaire pour une culture de la paix et de la non-violence » ainsi que du Projet de Stratégie à moyen terme (2014 -2021) de l'UNESCO, qui a identifié « la construction de la paix par l'édification de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes » comme l'un des deux grands domaines d'action pour l'Afrique.

Chers invités,

Le projet de Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique développe en détail ce domaine prioritaire à travers des Programmes phare pour les prochains quatre ans dont le premier s'intitule « Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence »

Cette action vise également à contribuer à la mise en oeuvre des programmes sur l'intégration régionale, la paix, la sécurité et démocratie établis par le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine. Il vise également à la mise en œuvre de la Charte de la renaissance culturelle africaine, de la Campagne «Agissons pour la paix » lancé par l'Union africaine en 2010 et de son Agenda 2063 pour le développement du continent.

L'objectif général de cette action en faveur de l'Afrique est de s'appuyer sur les sources d'inspiration et sur le potentiel des ressources culturelles, naturelles et humaines du continent pour identifier des pistes d'action concrètes permettant de construire une paix durable, pierre angulaire du développement endogène et du panafricanisme.

Le « **Plan d'action en faveur d'une culture de la paix en Afrique** », adopté à Luanda (Angola) en mars 2013, fournit ainsi le cadre de référence : les objectifs, les recommandations générales et les propositions d'action.

Le concept de « Culture de la paix » est né en Afrique, car il a été élaboré pour la première fois à une échelle planétaire par l'UNESCO lors

du Congrès international sur « La paix dans l'esprit des hommes », organisé à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire en 1989.

L'Assemblée générale des Nations unies considère qu'une **culture de la paix** consiste «**en des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés, sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société** ».

Quant à **notre action pour la promotion de la paix et de la non-violence dans l'éducation** et qui va occuper une place prépondérante dans ce projet, permettez-moi d'indiquer que l'UNESCO aide actuellement les États membres africains à prévenir la violence et les conflits qui nuisent à l'éducation.

Un projet intitulé « **Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par l'éducation à la paix et la prévention des conflits** » a été lancé en 2012. Dans ce cadre, l'UNESCO a établi un inventaire exhaustif des politiques et des ressources actuelles de 45 pays en Afrique subsaharienne qui montre la manière dont la culture de la paix est favorisée.

À cet égard, des valeurs de la culture de la paix ont été observées dans 84 % des politiques et des systèmes éducatifs nationaux.

L'inventaire est complété par une compilation des traditions orales endogènes (comme les pratiques traditionnelles de prévention et de résolution des conflits) et des éléments d'histoire de l'Afrique provenant des sous régions africaines. Ces ressources seront rendues largement disponibles sur la plateforme des ressources éducatives libres de l'UNESCO.



Mesdames et Messieurs,

L'appui au projet de la **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** pour la paix et le développement offre actuellement un cadre de collaboration dans lequel l'UNESCO et ses partenaires, la CEDEAO et la Banque africaine de développement, mettent au point des **outils pédagogiques pour la promotion de l'éducation aux droits de l'Homme, à la citoyenneté et à la culture de la paix, de la démocratie et de l'intégration régionale dans le système éducatif formel de 15 États membres.**

Des outils de référence, des guides et des manuels spécifiques ont été produits et des ateliers de développement des capacités ont été organisés pour les enseignants et les éducateurs.

L'UNESCO est particulièrement active en Côte d'Ivoire, où la réconciliation dans le système éducatif est un véritable défi. L'UNESCO élabore actuellement des documents de formation à l'usage des écoles primaires et secondaires, notamment des outils spécifiques pour les institutions de formation des enseignants, afin d'améliorer l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté pour la paix.

Mesdames et Messieurs

Je souhaiterais terminer mon propos par **la mobilisation des médias et des technologies de l'information et de la communication pour la paix et la non-violence.**

Afin de mobiliser les potentialités de la communication et de l'informatique pour faciliter la compréhension mutuelle, l'UNESCO a continué de prôner le recours aux médias et aux TIC en tant qu'instruments de paix et de dialogue.

La radiodiffusion communautaire joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des communautés locales, et l'UNESCO aide ces radios à créer leurs propres émissions et à organiser des débats sur des questions qui les concernent et dans une langue que les auditeurs peuvent comprendre.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Bureau régional  
de Dakar

L'UNESCO a continué de promouvoir le rôle positif que les médias traditionnels et nouveaux peuvent jouer pour faire de la paix une réalité tangible afin d'aider les personnes à naviguer dans le flux croissant d'informations provenant de nombreuses sources, y compris l'Internet et les chaînes communautaires de radio et de télévision.

L'UNESCO a maintenu ses efforts dans l'éducation aux médias et à l'information, notamment dans les pays arabes et dans les pays subsahariens, où un projet a été créé en vue d'aider les jeunes à apprendre à utiliser les médias, y compris l'Internet, et améliorer leur connaissance et leur compréhension des autres cultures.

C'est pour souligner l'option faite sur l'utilisation que fera ce projet des radios communautaires, pour informer, sensibiliser, mobiliser les communautés autour de la culture de la paix, de la gestion des conflits, de la citoyenneté, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Madame la Ministre de l'Education nationale et de l'Alphabétisation,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Chers participants,

Puisions nous ensemble à travers ce modeste projets, poser des grands jalons pour une éducation pour la paix et la non-violence au Burkina Faso.

Je vous remercie.